



## L'APEC ET LES AFFAIRES

Le mandat de l'APEC est vraiment axé sur les affaires. Même si l'APEC est un dialogue officiel entre les économies de l'Asie-Pacifique, son processus a été dynamisé dès le départ par les besoins et les intérêts du secteur privé. Le Conseil économique des pays du bassin du Pacifique (PBEC), le Conseil de coopération économique avec les pays du Pacifique (PECC), des organismes régionaux spécialisés et des représentants des milieux d'affaires fournissent des conseils éclairés aux gouvernements et lors des réunions et conférences tenues dans l'ensemble du réseau de l'APEC. Un dialogue et une rétroaction continus, du niveau des fonctionnaires à celui des dirigeants, garantissent que les gouvernements de la région savent comment faire de l'Asie-Pacifique une région où il est plus facile de mener des affaires.

En 1995, les dirigeants ont établi le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (CCGAA) à titre d'organisme permanent chargé de faire connaître les vues du secteur privé sur des domaines clés en vue d'un examen et d'une coopération entre les gouvernements. Le Conseil joue un rôle important en garantissant que l'APEC reste attentive aux aspirations et aux intérêts du secteur privé et qu'elle soit une source de prospérité pour les citoyens de la région. Il fournit un rapport annuel aux dirigeants, et ses membres participent à un dialogue avec les dirigeants en préparation de leur réunion de novembre. M. Paul Gobeil, viceprésident de Métro-Richelieu (Montréal), préside le Conseil en 1997; il est appuyé par M. Terry Hui, PDG de Concord Pacific Developments Inc., et par M<sup>me</sup> Dorothy Riddle, PDG de Service Growth Consultants Inc. Tout au long de l'année, M. Gobeil conseillera le ministre du Commerce international, l'honorable Art Eggleton, et le premier ministre Chrétien sur la façon dont le Canada devrait orienter les politiques commerciales et économiques de l'APEC dans les mois à venir.

En 1996, les dirigeants de l'APEC ont mentionné leur intention de veiller à ce que les besoins des petites et moyennes entreprises reçoivent une attention spéciale, étant donné que les PME disposent de ressources et de temps limités pour établir des réseaux d'affaires trans-pacifiques. À titre d'exemple, les exploitants de petites entreprises identifient la facilitation du commerce (c.-à-d. la simplification des transactions) comme l'un des domaines sur lesquels l'APEC devrait se concentrer. Le ministre de l'Industrie, John Manley, présidera une réunion des ministres responsables des petites et moyennes entreprises (PME) les 18 et 19 septembre à Ottawa. Le forum et l'exposition sur les PME (17-18 septembre) offriront des possibilités de réseautage aux exploitants de petites entreprises et aux petits entrepreneurs, et renseigneront les ministres sur leurs besoins et sur leurs intérêts.



